



Commission départementale de la consommation des espaces agricoles de la Savoie



Compte-rendu de la séance du 13 juillet 2011

7 - Divers / Les golfs en Savoie et leur impact sur les terres agricoles

Monsieur le Préfet de la Savoie présente le contexte des golfs en Savoie.

Les membres de la commission exposent leur point de vue tant sur la problématique des golfs en général, que sur le projet particulier concernant la commune des Marches :

M. Patrice JACQUIN souhaite qu'un bilan et une étude argumentée soient réalisés sur les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Isère et aboutissent à un schéma départemental, voire interdépartemental des golfs.

S'agissant plus particulièrement du projet d'un golf sur la commune des Marches, il précise que ce territoire est déjà fortement impacté par le projet de l'infrastructure ferroviaire Lyon-Turin et par l'extension de la zone d'activités d'Alpespace.

De plus, le « golf du Granier », situé sur la commune voisine d'Apremont, permet déjà par son parcours de 9 trous de pratiquer cette activité.

M. Lionel MITHIEUX indique que le conseil général soutiendra le projet de golf qui répondra de façon optimale à la pratique du sport, mais également à la préservation des terrains agricoles.

Actuellement, le golf d'Aix les Bains (18 trous) arrive à saturation de sa fréquentation et nécessite le développement d'une nouvelle structure.

C'est par le biais du SCoT Métropole Savoie que doivent être définies des orientations en matière de golf sur ce territoire.

M. Jean-Marc GUIGUE précise que le projet de golf sur la commune des Marches se situe actuellement en zone A (agricole) du PLU communal, zonage avec lequel l'opération n'est pas compatible.

Pour rendre compatibles le projet de golf et le zonage du PLU, la commune a lancé une procédure de révision simplifiée. Or, en l'espèce, cette procédure n'est pas adaptée et présente un risque juridique.

En outre, le SCoT Métropole Savoie cible cette zone à vocation agricole, ceci renforçant la non-compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme ou de planification de niveau supérieur.

Monsieur le Préfet souligne la nécessité de créer un nouvel équipement répondant à la demande et conciliant sport et préservation des terres agricoles. La conjoncture est opportune pour mettre en œuvre un schéma départemental des golfs précisant les potentiels, les localisations, les pratiquants et licenciés et identifiant des logiques d'utilisation. Cette réflexion doit être menée rapidement.

Pour le projet de golf aux Marches, la commune n'a pas encore délibéré sur les suites à donner à la procédure de révision simplifiée engagée. Si cette démarche aboutit favorablement, le risque contentieux est élevé.

Monsieur le Préfet rappelle que le projet des Marches se scinde en trois phases.

La phase 1 correspond à une zone d'entraînement constituée d'un « practice » et d'un « pitch and putt ». Il constate que les travaux ont pour partie déjà été réalisés sur environ 5 hectares.

La phase 2 correspond à la création d'un « 9 trous », la phase 3 au passage à « 18 trous ». Seules les phases 1 et 2 correspondent à la révision simplifiée projetée du PLU.

Il signale que par ailleurs, le golf d'Apremont envisage une extension pour passer à « 18 trous ».

Une visite sur les deux sites (Les Marches et Apremont) associée à une rencontre avec les différents maîtres d'ouvrage et partenaires doit être envisagée avant la fin du mois d'août afin d'entamer une concertation constructive.

En conclusion, Monsieur le Préfet de la Savoie propose :

- x de susciter la concertation avec tous les partenaires (État, conseil général de la Savoie, SCoT Métropole Savoie, maires concernés, maître d'ouvrage, chambre d'agriculture, associations) pour le projet de golf des Marches, afin de sécuriser juridiquement la procédure engagée, au moins pour la phase 1 « terrain d'entraînement » ;
- x de mettre en œuvre un partenariat adapté pour mener une réflexion aboutissant à une logique de planification des projets golfigues par territoire ;
- x de sensibiliser largement les collectivités, par le biais notamment des porter à connaissance des documents d'urbanisme, au souci de préservation des espaces agricoles.

La séance se clôt vers 12h30

La prochaine réunion se tiendra le 9 septembre 2011

L'ordre du jour sera transmis au plus tard la semaine précédente

Le Président de la CDCEA



Christophe MIRMAND

22 JUL. 2011